



SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024

**CR DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS A 18 HEURES
MAIRIE DE RIEULAY**

Date de la convocation : 19 Février 2024

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 68

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 24 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 19 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – DUHAMEL José (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 36

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 39

Etaients présents en qualité de délégués titulaires : 35

CAPH : LECLUZE Bruno – LEMOINE Solange – BOUDREZ André - BOITTIAUX Daniel – MESSAGER Jean-Claude – TENEUL Arnaud – BOURGHELLE Jacques – DUFOUR Patrick – WADBLEED Géry - CATTIAU Géry

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – DELECLUSE Marc – DE CESARE Salvatore – BRICOUT Patrice – DEVENOT Georges – GAZET Christian – BRASSARD Daniel – SAVARY Jean – SOQUET Eric

CCPC : DELCOURT Philippe – DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert – DELMOTTE Jacques – DEKERLE Gilbert – FENOT Sophie – Jean-Marie VALIN – CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé – DERACHE Guy - DUHAMEL José

DOUAISIS AGGLO : COPIN Jean-Paul - MORTELETTE Nadine – FONTAINE Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 1

CCPC : ROUSSEAU Laurent (Coutiches)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 3

CAPH : TRIFI Patrick à MESSAGER Jean-Claude – QUIEVY Michel à BOITTIAUX Daniel

DOUAISIS AGGLO : MEIGNOTTE Patricia à COPIN Jean-Paul

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 1

CAPH : DUYCK Michel

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle du Conseil Municipal de la Mairie de Rieulay. Il adresser également ses vœux de bienvenue à Monsieur José DUHAMEL, Maire de Saméon.

Monsieur Jean-Claude MESSAGER est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur Le Président présente l'ordre du jour du Comité Syndical qui sera consacré à :

- l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2023 ;
- la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et le débat ;
- la sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de servitudes d'utilité conformément aux dispositions de l'article L.211-12 du code de l'environnement préalablement à une Déclaration d'utilité Publique (DUP) pour la création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur les communes de Rumegies et Lecelles ;
- informations et questions diverses.

1) Approbation du PV du Comité Syndical du 12 décembre 2023 :

Monsieur Le Président demande à l'assistance, si celle-ci a des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 12 décembre 2023. Pas de remarque.

2) Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

Monsieur Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les résultats du Compte Administratif (CA) sont satisfaisants avec un excédent de fonctionnement à hauteur de + **657.151,17 €** et un excédent d'investissement à hauteur de + **1.476.411,40 €**

Les résultats du CA étant positifs, il est proposé au Comité Syndical de ne pas proposer d'augmentation des participations financières des EPCI en 2024. Les montants de chaque EPCI adhérent resteront identiques à 2023 :

CAPH (2024) : 484.325 €
CCCO (2024) : 346.643 €
CCPC (2024) : 254.115 €
DOUAISIS AGGLO (2024) : 89.339 €
TOTAL : 1.174.422 €

Pour rappel, les **dépenses de fonctionnement** comprennent :

- les charges à caractère général comme les travaux d'entretien des cours d'eau, l'entretien des milieux aquatiques, l'entretien des ouvrages hydrauliques, l'électricité, les systèmes d'endiguement, la communication ;
- les charges de personnel ;
- l'emprunt et l'état de la dette.

S'agissant de **la projection des travaux d'entretien**, elle sera affinée pour le prochain budget 2024 et au cours de l'année. Aujourd'hui un volume financier de l'ordre de **480.000 €** serait dédié pour ces opérations d'entretien des cours d'eau.

Concernant **l'entretien et les travaux sur les ouvrages hydrauliques**, la projection 2024 est évaluée à **175.000 €** pour la maintenance avec la société ETM et de l'ordre de **44.000 €** pour les travaux d'urgence et de remise aux normes.

En matière d'**entretien des zones d'expansion de crues, des milieux aquatiques et de restauration des cours d'eau**, la projection financière 2024 serait de l'ordre de **220.000 €**.

En matière de **système d'endiguement**, les études de dangers ont été réalisées au cours de l'année 2023 par le bureau d'études ARTELIA. Celles-ci concernent les 3 ZECs les plus anciennes du syndicat, à savoir : la ZEC de Quennebray, la ZEC de la Pliche, la ZEC de Bellaing.

Ces études de dangers vont permettre de déposer des dossiers de reconnaissance d'antériorité simplifiée auprès des services de l'état afin de disposer d'un nouvel arrêté préfectoral d'utilisation des ouvrages de stockage. La reconnaissance d'antériorité simplifiée évite de relancer une procédure complète d'autorisation avec une enquête publique.

Le bureau d'études a remis les trois rapports et il faut désormais que le SMAPI valide notamment la partie de l'étude concernant les mesures d'urgence, avant de les déposer au service de l'Etat.

Sans cette nouvelle autorisation de l'Etat, le SMAPI ne pourrait plus utiliser ces ouvrages de stockage.

La communication est également un volet important du fonctionnement du Syndicat. Le site internet www.smapi.fr est désormais consultable. La lettre du SMAPI permet quant à elle de communiquer au cours de l'année en cours sur les actions du Syndicat.

Concernant, **le coût de l'électricité** sur les stations de relevage. Monsieur Le Président met en avant le fonctionnement de toutes les stations de relevage propriété du SMAPI. Ces ouvrages ont été fortement sollicités depuis la fin de l'année 2023 et le début d'année 2024.

Au demeurant, trois points positifs sont à mentionner, d'abord le syndicat n'a pas rencontré de dysfonctionnements majeurs des ouvrages hydrauliques pendant les crues, ce qui a certainement évité des situations déjà très compliquées à vivre pour les habitants inondés du territoire. Ensuite, le contrat d'électricité signé avec la société ENERGEM pour les années 2024 et 2025 est financièrement plus favorable puisque le prix du MWH a été fixé à 133,16 € pour ces deux années, au lieu de 425 € le MWH (avec l'amortisseur électrique de l'état ; 580 € le MWH sans). Enfin, la société ENERGEM a reversé au Syndicat en cours d'année 2023, une prime exceptionnelle de soutien à l'électricité a ses clients principaux, soit pour le SMAPI, la somme de 34.031 €, une bonne nouvelle.

Sans transition, **les charges de personnel** qui demeurent stables avec 5 agents. En 2024, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été validée pour deux agents du syndicat. Celle-ci sera versé en une fois avant le mois de juin 2024.

S'agissant des emprunts, le SMPI en a contracté trois et selon le détail :

- **2019 : Caisse d'Epargne (15 ans)**, montant de **516.000 €**, **taux fixe : 1,56**
- **2021 : Caisse d'Epargne (15 ans)**, montant de **426.610 €**, **taux fixe : 1**
- **2022 : Crédit Agricole (20 ans)**, montant **650.000 €**, **taux fixe : 1,74**

Comme demandé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, représentant de la CCPC, les taux d'emprunts des trois prêts sont mentionnés ci-dessus.

En matière de dépenses d'investissement, le Syndicat consacre la majorité de ses dépenses pour d'importants travaux comme la création des Zones d'Expansion de Crues.

Pour l'année 2024 et malgré les difficultés administratives rencontrées, le syndicat va s'engager à présenter aux services de l'Etat, une alternative qui permettrait sous réserve de leur accord, d'engager au minimum, l'aménagement des deux ZECs de Lecelles et Rumegies pour un montant global de 1.359.000 € HT. Dans l'affirmatif, il faudra recourir à un nouvel emprunt au titre de l'année 2024.

S'agissant de la ZEC de Mouchin, il est proposé de retravailler la proposition technique afin d'aboutir sur un projet plus environnemental avec un stockage de l'ordre de 20.000 m³ à 40.000 m³. Ce nouveau projet dont l'étude serait à engager en 2024 devrait permettre au Syndicat d'aller rechercher des subventions.

Pour mémoire, le Syndicat a d'ores et déjà validé la participation financière des partenaires suivants pour les ZECs de Rumegies et de Lecelles :

- Etat fond vert : 135.979 € ;
- Agence de l'eau Artois-Picardie : 176.700 €
- Région des Hauts de France : 271.959 €
- FEDER : décision suspendue

3) la sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de servitudes d'utilité conformément aux dispositions de l'article L.211-12 du code de l'environnement préalablement à une Déclaration d'utilité Publique (DUP) pour la création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur les communes de Rumegies et de Lecelles :

L'objectif est de s'assurer, qu'il n'y aura plus de refus des propriétaires des peupleraies qui seraient surinondées par les deux projets du SMAPI. Aujourd'hui, un seul propriétaire en indivision avec sa sœur sur plusieurs parcelles proches de notre projet a bloqué toute la procédure et fait arrêter le démarrage des travaux.

4) informations et questions diverses :

Monsieur Le Président fait un premier état des lieux des secteurs inondés du territoire du SMAPI depuis ces trois derniers mois. Les conditions météorologiques sont exécrables depuis la fin de l'année 2023. Nous n'avons pas réussi à avoir des périodes de temps sec suffisamment longues pour absorber toutes ces précipitations. Aujourd'hui, nous en sommes à un point où celles-ci tombent sur des terrains eux-mêmes gorgés d'eau. Les nappes superficielles sont pleines et l'eau ressort de la terre y compris dans des secteurs habités.

Sur la commune de Rieulay, le courant de la Traitoire a débordé au niveau de la rue des Frères Sans, ce n'était pas arrivé depuis un grand nombre d'années et tous les fossés sont également remplis d'eau

Monsieur Jean-Claude MESSAGER, Maire de Lecelles explique que sa commune a subi 4 inondations depuis le début de l'année 2024, avec plusieurs rues inondées comme la rue des Fèves, la rue Neuve. Des maisons ont été touchées et le dernier coup d'eau dans la nuit du lundi 26/02 au mardi 27/02 a à nouveau provoqué des inondations entre 2 heures et 4 heures du matin. Il a fallu réveiller une personne âgée dans son lit qui ne s'était pas aperçue que l'eau rentrait dans sa maison. La catastrophe humaine a été évitée de justesse, une glissade et une chute dans l'eau en pleine nuit et c'était le drame.

Monsieur Jean-Claude MESSAGER évoque également son inquiétude quant à la gestion de la ZIT de Rumes en Belgique. Celle-ci était pleine le lundi 26/02 dans l'apm et entièrement vide le 27/02 vers midi.

Ce constat a été visuellement confirmé par des agents du SMAPI. Une demande d'informations a été adressée aux services techniques belges en charge de la ZIT de Rumes. Quid d'un dysfonctionnement de l'ouvrage de régulation ? Quid de l'intervention inappropriée d'une tiers personne car le site n'est pas cadenassé et facilement accessible ? Quid d'une gestion normale ?

A ce jour, les services du SMAPI ont programmé une réunion avec les services belges pour disposer d'explications d'autant que la ZEC de Lecelles située rue neuve était remplie, que le cours d'eau de l'Elnon était à un de ses plus hauts niveaux d'eau et que de nombreuses terres agricoles du territoire de Lecelles étaient inondées.

Les services du SMAPI relatent sur notre territoire des interventions de locaux directement sur nos ouvrages. Ceux-ci n'hésitent pas à manipuler les vannages manuels voire à ouvrir les armoires de commande pour manipuler l'ouverture des vannes. Ce constat est flagrant sur le secteur de la ZEC de la Pliche où Monsieur Jean-Paul COPIN a dû faire intervenir des agents pour aller vérifier l'ouverture ou la fermeture d'un de nos vannages. C'est parfois très compliqué à gérer localement.

Monsieur Bernard CHOCRAUX représentant de la commune de Cappelle en Pévèle relate le même type de phénomène et l'obligation de sécuriser et de cadenasser les accès pour éviter des interventions inopportunes de personnes extérieures.

Monsieur Bruno LECLUSE, représentant de la commune de Brillon mentionne les inondations d'habitations sur le secteur des Frenelles à Bouvignies. L'eau est rentrée dans des maisons et à tout inondé l'intérieur, les meubles, les murs, tout... Des chemins d'accès sont devenus inaccessibles sauf en quad ou en tracteur. Désormais, il faut contacter les assurances pour faire passer un expert. C'est très compliqué à vivre.

Monsieur Géry CATTIAU, représentant de la commune de Wallers confirme que la rue Voltaire a été une nouvelle fois inondée pour le nième fois.

Le SMAPI a fait tourner les vis de l'Anguille jusqu'à aspirer de la vase. Il doit y avoir des points de blocage dans les parties forestières et la très faible pente sur le courant des Fontaines d'Hertain et d'Haveluy entre Wallers et la station de l'Anguille ne facilite pas la vidange.

Sur Saint-Amand-les-Eaux, Monsieur Patrick DUFOUR, représentant de la commune mets en avant le secteur de la piscine, du port de plaisance et du Pasino où s'écoule un cours d'eau dénommé le Cuyet. Il est très important que celui-ci fasse l'objet d'un entretien régulier afin d'éviter des inondations sur ce secteur très urbanisé.

Le SMAPI confirme la nécessité de l'entretien des cours d'eau notamment dans le cadre du plan de gestion dont il a la compétence et précise pour information que le Cuyet possède aujourd'hui deux exutoires. Un premier exutoire en gravitaire en direction du courant de la Traitoire auquel vient s'ajouter un second exutoire forcé via les pompes des Hamaïdes 2, situées près du Lidl de Saint-Amand-les-Eaux. Celles-ci relèvent ainsi une partie de l'eau directement dans la Scarpe.